

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 11 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 05 DECEMBRE 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Jean-Pierre LALANNE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mrs. Bruno CASSEN - Pascal DAGES.

POUVOIRS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme le MAIRE
M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. André DROUIN
M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : MUSEE DE BORDA : REGULARISATION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DES DEPOTS

L'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement, précise les actions à mener pour la bonne gestion des œuvres déposées dans un musée.

Il convient donc avant de commencer le prochain récolement de procéder à des opérations de clarification administrative, notamment concernant le statut des dépôts, conformément à la note-circulaire du 04 mai 2016.

Durant le premier récolement décennal du musée municipal de Dax, il est apparu que la situation administrative de 2 dépôts au musée de Borda est imprécise : il s'agit d'une œuvre déposée par le musée des Beaux-Arts de Tourcoing et une par le musée des Beaux-Arts d'Arras; ces dépôts sont inscrits à l'inventaire des dépôts du musée de Borda.

Ces situations administratives ont été réétudiées : les dépôts des deux musées ont été révisés dans le cadre d'une nouvelle convention de dépôt, en accord avec les intérêts des co-contractants (annexes 1 et 2).

**SUR PROPOSITION DE MADAME DOMINIQUE DUDOUS, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE les termes de la convention avec le musée des Beaux-Arts de Tourcoing et le musée des Beaux-Arts d'Arras,

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec le musée des Beaux-Arts de Tourcoing et le musée des Beaux-Arts d'Arras ainsi que tout document relatif à la réalisation de ce projet.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20181211-17-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 12 Décembre 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».